

**Louez
la machine
à danser**



Chez Cap Événement Groupe
15 Rue des Frères Amadéo 69200 Vénissieux
Tel : 04 72 78 01 78 - Fax : 04 72 78 01 77
info@capevenement.com



SOCIETE : _____ Téléphone 1 : _____
 NOM : _____ Téléphone 2 : _____
 PRENOM : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _ _ _ _ _ VILLE : _____
 Email : _____

CONTRAT DE LOCATION

Date de la soirée : __ __ / __ __ / 2 0 1 _ avec ____ personnes

Date d'enlèvement : __ __ / __ __ / 2 0 1 _ (vendredi ou samedi sur rendez-vous)
 Date de retour : __ __ / __ __ / 2 0 1 _ (Lundi 14h – 18h sur rendez-vous)

Location de la M.A.D.	150 euros	=	_____	€
Enceinte amplifiée A) 2 voix/60 W/Pied/220V- 10 à 40 pers. Maxi ..	49 euros	=	_____	€
Enceinte amplifiée B) 2 voix/150 W/Pied/220V- 40 à 80 pers. Maxi	99 euros	=	_____	€
Enceinte amplifiée C) 2 voix/250 W/Pied/220V- 80 / 120 pers. Maxi	149 euros	=	_____	€
Autres : _____		=	_____	€
Option jeux de lumière – Pack 1 (voir visuel joint)	49 euros	=	_____	€
Option jeux de lumière – Pack 2 (voir visuel joint)	99 euros	=	_____	€
Option jeux de lumière – Pack 3 (voir visuel joint)	149 euros	=	_____	€

TOTAL A REGLER (TTC) : = _____ €

Acompte versé le : __ __ / __ __ / 2 0 1 _ = 100 €
 RESTE DÛ: = _____ €
 Régulé le __ __ / __ __ / 2 0 1 _

Par sa signature, le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat de location ci-joint.
 Le client reconnaît que le matériel est réputé délivré en bon état de marche et sans défaut apparent
 Le montant de la caution (forfaitaire) est fixé à 2 500 €.

Fait en deux exemplaires à : _____ le __ __ / __ __ / 2 0 1 _
 Cap Animation Le Client

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tout contrat ne sera définitif qu'après notre acceptation d'un ordre écrit au client comportant la nature de la location, de ses dates d'application et de ses modes de règlement.

Une caution de garantie variable selon la valeur du matériel sera versée par le locataire par chèque. Une pièce d'identité sera également exigée au locataire.

Le matériel loué est réputé pris et réceptionné en bon état en nos locaux. Quelle que soit la durée, il demeure la propriété de Cap Événement : il ne peut être ni gagé, ni saisi.

Toute livraison donnera lieu à une facturation quelle que soit la nature de la location.

Les journées de location débutent à l'heure de la prise en charge et se terminent 24 heures plus tard. Les forfaits Week-End débutent le Samedi 10 heures et se terminent le Lundi avant 10 Heures. Toute journée entamée est considérée comme due intégralement.

Les réparations imputables à une dégradation volontaire ou non ou à une mauvaise utilisation feront l'objet d'une facturation.

Nous pourrions renseigner et donner tout conseil à la prise du matériel.

Nous n'acceptons aucune autre clause qui ne serait pas explicitement reproduite dans notre acceptation de commande.

Le locataire s'engage à respecter les conditions générales de location et renonce expressément, quelle qu'en soit la nature, à demander des indemnités à Cap Événement.

Sauf en cas de force majeure: casse du matériel, non-retour, défaillance technique ou si le matériel n'est pas disponible la location sera reportée à une date ultérieure convenue de part et d'autre des parties. Toute annulation faite moins de 15 jours avant la location rendra exigible 50% de la location et toute annulation faite moins de 7 jours avant la date rendra exigible 100% de la location.

PRIX ET REVISION DE PRIX

Cap Événement se réserve le droit à tout moment de modifier son tarif.

Tous les prix indiqués sur ce tarif s'entendent T.T.C.. Le taux de T.V.A. applicable sur la location de matériel et sur les prestations d'opérateur est de 20 %.

RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Le locataire devient responsable du matériel dès sa sortie de nos locaux jusqu'au retour en nos locaux et à la signature du P.V. de restitution. Il appartiendra donc au client de s'assurer pour sa responsabilité tant pour son compte que pour les tiers approchant le matériel.

De même, il souscrita une garantie dommages:(Exemples: incendie et dommages assimilés, tempête, grêle, neige, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles, dommages électriques, grèves, émeutes, vandalisme, mouvement de foule) en valeur à neuf pour le matériel qu'il aura loué.

En cas de perte, vol ou dommages, il sera facturé la valeur de remplacement du dit matériel, le prix de la location restant intégralement dû d'autre part.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Sauf accord particulier écrit avec Cap Événement toutes les locations se règlent, l'acompte à la signature du contrat et le solde sera versé à la prise du matériel. En tout état de cause l'acompte reste acquis.

Tout retard dans le paiement entraînera une MAJORATION de 15,24 Euros + 1,5% du total T.T.C. par mois de retard.

JURIDICTION

En cas de contestation, les Tribunaux de Lyon seront seuls compétents, même en cas de pluralité des défendeurs, ou d'appel de garantie, ou de procédure d'urgence, en référé.

Nos conditions de location et de livraison ne peuvent opérer aucune novation ou dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales de location et particulières du présent contrat, qu'elles s'engagent à respecter et à accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Mention « lu et approuvé » suivi de votre signature :